



ASBL enregistrée sous le numéro 0679 984 153
Sise rue du Bois des Râves, 112
7110 HOUDENG-GOEGNIES
Mail : jeanluc.nef@skynet.be
Téléphone : 064/ 28 19 38
0475/91 06 19

PROJET SANTÉ 2020 à 2023.

***Un enfant, avec une bonne vue,
est un enfant qui évolue...***

Sommaire

I. Association “Ensemble gno far”

1) Généralités

- a) Statuts
- b) Historique
- c) Zone d’implantation
- d) Mission santé
- e) Mission parrainage

2) Fonctionnement

- a) Organisation ASBL
- b) Projet en cours santé
- c) Budget annuel global

II. Présentation du projet santé

1) Vue d’ensemble sur le secteur santé

2) Zone D’intervention

- a) Foundiougne, Sénégal

3) Analyse des bénéficiaires

- a) Bénéficiaires directs
- b) Bénéficiaires indirects

4) Objectifs

- a) Réponses aux problèmes
- b) Cibles du projet

5) Stratégies

- a) Principe de base
- b) Stratégie choisie
- c) Activités

6) Activités

- a) Lancement du dépistage des problèmes de vue

7) Mise en place de projet

- a) Calendrier
- b) Supervision
- c) Réglementation

8) Budget

- Calcul du coût du dépistage des problèmes de vue

9) Pièces jointes

- a) Demandes d’autorisation
- b) Conventions de partenariat
- c) Brochure explicative du projet

10) Contacts

Projet de sensibilisation au dépistage des problèmes de vue chez l'enfant à Foundiougne au Sénégal.

I. Association "Ensemble gno far"

1) Généralités

Statuts

ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" est une association belge, sise rue Bois des Râves 112 à 7110 Houdeng-Goegnies (La Louvière) en Belgique.

Historique

L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" a été créée en date du 23 août 2017 par Mme Annie Tilmant, Mr. Jean Luc Nef et Mme Marie Chantal Fena. Elle est reconnue au Tribunal d'Entreprise de Mons (Belgique) sous le numéro 0679 984 153. L'OA (Organe administratif) de notre ASBL est représenté par Mme Annie Tilmant, présidente et secrétaire; M. Jean Luc Nef, vice-président et trésorier; Mme Françoise Defgnée, secrétaire adjointe; Mme Nathalie François, trésorière adjointe; M. Miguel Alves, chargé de communication et Mme Marie Chantal Fena, responsable projet dans le Sine Saloum. Nos objectifs: l'aide à la scolarisation des enfants, la prévention au niveau santé et la lutte contre la malnutrition.

Zone d'implantation

L'aide à la scolarisation est répartie dans différentes régions du pays : à Guidakhar, Niague Peulh, Mbour, Thiare, Foundiougne et Nguekhokh pour un projet futur.

En ce qui concerne Niague Peulh, notre partenariat est terminé depuis le 10 juillet 2020. Notre projet « construction du Jardin des Lutins » (école maternelle) étant abouti.

La prévention santé est présente dans le département de Rufisque (Niague Peulh), Mbour, Nguekhokh, Foundiougne et Thiare puisque tous les enfants parrainés dans ces régions sont inscrits à l'assurance santé.

Réalisations antérieures dans le cadre de la santé : construction de quatre blocs « sanitaires » dans le village de brousse de Daga Soukoum (région du Sine Saloum),

Autre action menée dans le cadre de la santé : achat de 250 moustiquaires pour les îles du Sine Saloum en 2017 et de 100 moustiquaires pour le village de Daga Soukoum en 2019 (lutte contre le paludisme).

Notre projet santé de 2020 à 2023.

- Constat de base: la vue, un enjeu de développement
- Notre slogan: « Pour un enfant, la vie devrait être une histoire qu'il aime lire »
- Avec l'équipe composée de l'ophtalmologue, l'opticien et l'IEF (Inspection de l'éducation et de la formation) de Foundiougne, nous avons constaté que 20% des enfants présentaient des problèmes de vue(en majorité la myopie) et 20% des allergies oculaires. La baisse de la vision entraîne des difficultés du suivi des apprentissages scolaires chez l'enfant provoquant à court terme, l'arrêt des études et ce dès l'école primaire malgré l'obligation scolaire théorique (7 à 16 ans au Sénégal).

Une mutuelle de base existe mais ne prend pas en charge les lunettes pour les enfants. Les coûts du dépistage, de la réfraction, l'achat des montures, verres, étuis et cordons sont excessifs pour les familles qui sont en majorité précarisées et n'ont pas les moyens d'adhérer à cette mutuelle.

- Réponse à ce constat:

Intervention de notre ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR " qui a décidé d'intervenir dans un nouveau projet : dépister et corriger les problèmes de vue chez les enfants de Foundiougne en collaboration avec les services médicaux et l'IEF.

- Faire un recensement des enfants ayant des problèmes de vue dans les écoles de Foundiougne par le biais d'une sensibilisation et d'un dépistage gratuit
- Permettre aux enfants d'avoir des lunettes afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions et leur donner une chance d'avoir une perspective d'avenir et de développement personnel.

e) Mission parrainage

Faute de moyen des familles et parce que celles-ci utilisent encore leurs enfants pour les aider dans le travail des champs lors de l'hivernage notamment, notre ASBL a constaté que beaucoup d'enfants en âge scolaire ne vont pas encore à l'école ou l'ont quitté. Notre projet était d'apporter une aide à la scolarisation par le biais de parrainage pour les familles démunies dans les régions de Niague Peulh, Mbour, Nguekhokh, Foundiougne et Thiare et ce dès le plus jeune âge(la maternelle).

Donner une chance à tous ses enfants pour une éducation et un avenir meilleur.

Tous les enfants parrainés seront pris en charge également pour le dépistage des problèmes de vue

2) Fonctionnement

a) L'OA (organe administratif)

Actuellement, notre association est présente au nord dans le région de Guidakhar (apport de fournitures scolaires), à l'ouest à Niague Peulh (parrainages scolaires, inscription à l'assurance santé, lutte contre la malnutrition et où nous venons de terminer notre partenariat dans la construction d'une école maternelle privée); au centre ouest à Mbour (parrainages scolaires, inscription assurance santé et lutte contre la malnutrition) et Foundiougne au centre dans la région du Sine Saloum.

Un projet est à l'étude à Nguekhokh (village situé à 15 km au nord de Mbour).

Chaque année, L'OA vient constater sur place l'état d'avancement des projets en cours et rencontrer les différents organismes avec lesquels nous travaillons ; s'assurer aussi de la bonne utilisation du matériel scolaire apporté et du respect de la charte établie entre les parents - l'enfant et l'ASBL. Marie Chantal Fena, responsable projet dans le Sine Saloum, un des membres de l'OA vit à Foundiougne au Sénégal et supervise le projet santé-éducation dans cette région en partenariat avec une équipe engagée et volontaire.

b) Projet santé en cours

Mise en place d'une stratégie avancée.

Principe :

- aller à la rencontre des enfants à dépister directement dans les écoles, en partenariat avec les structures locales (l'IEF) et les institutions de santé publique

Campagne de dépistage des problèmes de vue.

Lancement du projet à l'école 1 de Foundiougne (Tafsir Aliou Mor Boye)

- ❖ Convocation de tous les partenaires, les familles, les enfants afin de présenter le projet et les sensibiliser au dépistage précoce de la vue chez les enfants, les actions à mener, la prévention.
- ❖ Diffusion à la radio locale et site facebook

Prise en charge

Notre ASBL a pris en charge tous les frais liés au dépistage de la vue.

A savoir :

- --apport de montures, étuis reçus de la part d'opticiens et de particuliers que notre association a sensibilisés à la problématique des problèmes de vue.
- --financement fait par notre ASBL grâce à la vente de différents produits (confitures, objets artisanaux divers provenant du Sénégal), marche Adeps organisée par l'association, repas annuel, dons divers...(école communale de Naast, banque CBC, maison médicale écaussinnoise,).

Résultats

Le projet qui s'étalera sur 4 ans a commencé en mars 2020 avec l'école 1 de Foundiougne. Suite aux conditions particulières rencontrées cette année (covid 19), seules 5 classes ont pu être dépistées (CM2, CM1 A et B, CE2 A et B) pour un total de 143 élèves, la suite du dépistage pour l'école 1 se fera en 2021 et y seront inclus tous les enfants parrainés.

Il en résulte déjà que 26 enfants doivent porter des lunettes (myopie en majorité, hypermétropie) soit près de 20% des enfants dépistés et que 28 enfants ont des allergies oculaires (limbo conjonctivite) nécessitant un traitement avec des collyres sur un long terme.

Financement

Notre ASBL disposait d'un budget santé de 1071676 cfa soit 1634,30€ pour l'année 2020.

La dépense pour les lunettes : 656037 cfa = 1000,45€

Coût de dépistage

| Budget ASBL | Achat verres | Réfraction | Collyre | Total Dépenses | Solde |
|---------------------------|---------------------|---------------|----------|--------------------------|------------------------|
| 1071676 cfa = 1634,30€ | 520000 cfa | 130000 cfa | 6037 cfa | 656037 cfa = 1000,45€ | 415639 cfa =633,85€ |
| | 26 x paire de verre | 26 x 5000 cfa | | | |

- L'hôpital de Foundiougne a décidé, pour cette première année et pour chaque enfant, de prendre en charge la consultation à l'hôpital (2000 cfa) chez l'ophtalmologue, Emilliane Gueye, pour ceux nécessitant une réfraction. Soit 52000 cfa = 80€
- Deux collyres pour la réfraction ont été également pris en charge par l'hôpital soit 12074 cfa = 18,41 €
- L'opticien, Momar Lindor Diop, a offert aux enfants des chiffonnettes (2600 cfa soit 4 €) et des cordons que nous n'avions pas en suffisance (7800 cfa soit 12€).
- Fall Optique de Sandaga, Dakar, a également fait un geste pour l'achat des verres pour les 5 enfants qui présentaient une myopie particulièrement sévère (20000 cfa au lieu de 30000 cfa soit 30€ en place des 45€ nécessaires).
- Le dépistage est fait également gratuitement, ce qui était prévu dans notre convention de partenariat.
- 28 enfants ont également bénéficié de collyres pour les allergies oculaires (échantillons reçus par des représentants et donnés gratuitement). Ce qui représentait un budget de 63000 cfa soit 96,08€.



Soutiens publics et privés.

Notre ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" a été soutenue par les opticiens (Optique Point de Mire de Namur, Tournai et Braine l'Alleud, Pearle Vision Charleroi, Optique Lauwerys à la Louvière, les officines, les écoles et les commerces qui ont accepté de mettre une « boîte à lunettes » dans leurs locaux, les militaires de la caserne de Tournai, de nombreux donateurs privés et membres). Le projet a été présenté par "Antenne Centre Télévision" et deux articles de presse ont paru dans la Dernière Heure et la Nouvelle Gazette. Des affiches ont également été placées chez les pharmaciens, les commerçants, les écoles, les particuliers sensibilisés à cette problématique. Des demandes ont été envoyées auprès de firmes pharmaceutiques afin obtenir des collyres.

f) Budget annuel global

Le budget annuel global de L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" est réparti comme suit :

1. Parrainages : +/- 10 000€
2. Construction école : +/- 4 000€
3. Santé : +/- 3 000€
4. Lutte contre la malnutrition : +/- 2 500€

Tous les membres de L'OA et leurs membres travaillent comme bénévoles, ne perçoivent aucun salaire ni compensation pour toutes les actions menées.

II. Présentation du projet santé

1) Vue d'ensemble sur le secteur santé

Présentation générale

La santé fait partie des conditions du développement et des enjeux des pays africains. Le gouvernement sénégalais a mis en place une mutuelle santé (UDAM-- Unité Départementale D'Assurance Maladie) pour permettre à la population de bénéficier plus facilement des soins de santé et médicaments à moindre coût. Selon les régions tests ou communautaires, le coût d'adhésion varie entre 2500 cfa et 3500 cfa l'année par personne. Cependant pour une famille de 5 personnes, une réduction est octroyée (10000 cfa) et pour celles qui sont dans les conditions requises, une couverture sociale gratuite est offerte pour une période de 5 ans. Le gouvernement octroie parfois une réduction supplémentaire pour chaque enfant qui prend sa mutuelle via l'école.

Malheureusement, le constat est que beaucoup de familles ne peuvent y adhérer faute de moyens; que les hôpitaux qui devraient donner les médicaments de base gratuitement aux patients sont dans l'impossibilité de le faire faute de ruptures constantes de ceux-ci.

D'autre part, le manque de confiance en la médecine moderne, les croyances culturelles restent très présentes et rendent difficile tout travail de sensibilisation et sont donc souvent un frein face à des situations parfois dramatiques (exemple rencontré : pas de lunettes car cela va abîmer les yeux). La préférence au recours à la médecine traditionnelle reste plus accessible en distance et en coût.

Comment a démarré notre projet

Suite à notre visite de l'hôpital de Foundiougne en 2018, notre ASBL a rencontré l'ophtalmologue, Emilliane Gueye, et l'opticien, Momar Lindor Diop et Abdoulaye Lindor Dop, IEF qui cherchaient des partenaires pour élaborer un programme de santé oculaire efficace et durable par des campagnes de

sensibilisation et de prévention. De cette rencontre est naît le projet du « Dépistage des problèmes de vue chez l'enfant ».

2) Zone d'intervention

a) Foundiougne, Sénégal

Le département de Foundiougne se situe dans la région de Fatick au centre du Sénégal et est une petite ville en bordure du Sine Saloum.

La ville est le chef-lieu d'une des trois communes du département et l'une des plus anciennes du Sénégal fondée en 1917.

Le président Macky Sall, en partenariat avec les coréens, y a fait construire un pont qui sera bientôt en activité et permettra de réelles perspectives de désenclavement et de développement économique et social. Sa population est estimée à 6710 habitants, est composée de 1600 ménages dont 635 vivent dans une grande précarité faute de travail.

La majorité sont des Sérères, des Wolofs et des Peuls dont 92% de confession musulmane et 8 % de confession catholique. Leur économie est essentiellement basée sur l'agriculture dans les villages et la pêche à la crevette.

b) Région stratégique pour le dépistage des problèmes de vue

Beaucoup de districts ne disposent pas de centre d'ophtalmologie.

Trois pour la région de Fatick (Fatick, Foundiougne et Sokone) qui couvrent une vaste étendue.

L'opticien de Foundiougne est le seul pour toute la région.

Le lancement du dépistage des problèmes de vue à l'école 1 de Foundiougne a permis de motiver et de sensibiliser les enfants qui le répercutent auprès de leur famille.

3) Analyse des bénéficiaires

a) Bénéficiaires directs.

Il est difficile d'établir un nombre précis des bénéficiaires du projet du fait de l'imprécision des statistiques. D'après les statistiques officielles et les constatations du premier dépistage déjà réalisé, 20% des enfants du primaire auraient besoin de lunettes. La majorité aurait comme pathologie la myopie, ce qui avait déjà été constaté par l'ophtalmologue et l'opticien de Foundiougne.

Les enfants sont l'avenir, et ce sont eux qui devront construire le pays de demain. Alors donnons-leur les moyens de le faire dans de bonnes conditions.

b) Bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires indirects du projet sont les familles des enfants. La prise en charge financière est un soulagement pour celles-ci. L'ASBL ne prenant en charge que les enfants issus des familles les plus démunies.

40% des ménages se trouvent en grande précarité à Foundiougne; ce qui engendre des difficultés aussi bien pour l'éducation que pour les soins de santé.

C'est pour cette raison que la communication est importante pour les conscientiser sur l'importance du dépistage et son suivi.

4) Objectifs.

a) Réponse au problème.

- La réponse qui nous paraît la plus adaptée consiste en une action de sensibilisation. La meilleure prévention reste encore et toujours le diagnostic précoce chez l'enfant. Dans les pays économiquement défavorisés où le problème est particulièrement aigu, une meilleure connaissance des signes d'appel permettra de réduire les effets engendrés par ces problèmes de vue.
- L'objectif principal du projet est de **sensibiliser la population au dépistage précoce chez l'enfant.**
- L'objectif général du projet est de **permettre à l'enfant de suivre sa scolarité dans de bonnes conditions.**

b) Cibles du projet

- La première cible de la campagne de sensibilisation est la famille. Ce sont les mères qui sont principalement visées, car ce sont souvent elles qui s'occupent le plus de leurs enfants. Les enfants, eux-mêmes, ne sont pas à ignorer car ils comprennent facilement et lorsqu'ils peuvent enfin voir le monde autrement que dans un brouillard, leur sourire, leur ébahissement son une véritable récompense pour nous.
- La deuxième cible est le secteur médical spécialisé en ophtalmologie, l'opticien et le personnel hospitalier où la famille pourra trouver l'information.
- La troisième cible est le corps enseignant qui devra être attentif aux signes avant-coureurs et en informer la direction de l'école ainsi que les associations des parents afin de relayer l'information à la famille.

5) Stratégies.

a) Principes du base.

- ✓ Avoir un message simple, court et clair.
- ✓ Utiliser différents canaux de communication: sensibilisation directe aux populations, médias, affichages.
- ✓ Travailler en partenariat avec les autorités locales: hôpital, écoles, centre de santé, l'assurance mutuelle, équipe éducative.

b) Stratégie choisie.

- La campagne du dépistage des problèmes de vue se fera en partenariat avec l'équipe médicale sur place et ce après les demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes.
- Notre association a choisi de faire ce dépistage directement dans les écoles.

6) Activités.

a) Lancement du dépistage.

- Présentation du projet et de notre association dans les différentes écoles ciblées.
- Sensibilisation, conseils, déroulement du dépistage.
- Une brochure présentant le projet sera remise aux représentants des différents centres concernés.
- Le dépistage commencera à l'école 1 Tafsir Aliou Mbor pour les classes restantes (CI, CP A et B, CE1,CE2) ainsi que tous les enfants parrainés dès la prochaine rentrée scolaire.

7) Mise en place

a) Calendrier.

- Ce projet débutera en mars 2020 et durera 4 ans. Les 4 écoles primaires concernées sont: les écoles 1, 2 et 3 ainsi que l'école Franco Arabe de Foundiougne. Il ne concerne que les écoles publiques du primaire dans un premier temps.
- Une école par année, l'école 1 est la première choisie et le dépistage s'y fera 3 après-midis par semaine: lundi-mercredi-vendredi afin de ne pas perturber les cours.

b) Supervision.

- Le projet se fera sous la supervision de la représentante locale de notre ASBL Marie Chantal Fena (responsable projet dans le Sine Saloum et vivant à Foundiougne) et l'équipe locale, à savoir : Emilliane Gueye, ophtalmologue; Momar Lindor Diop, opticien; Abdoulaye Lindor Diop, IEF; Fatou Diouf, la directrice de l'école dans un local prévu à cet effet.
- Notre ASBL prend en charge tous les frais liés à ce dépistage.
- Chaque année, l'OA se rendra sur place pour constater l'état d'avancement du projet.
- Une réfraction sera faite à l'hôpital pour les enfants présentant des problèmes de vue.
- Nous prévoyons d'inscrire les enfants à une mutuelle santé, afin de diminuer le coût de la visite à l'hôpital et des collyres éventuels.
- Les enfants seront ensuite convoqués chez l'opticien en vue de choisir une monture et un étui.
- La remise des lunettes se fera ensuite en présence des familles avec des conseils d'attention, d'entretien et de contrôle nécessaire une fois par an.
- Les enfants présentant des allergies recevront des collyres.

Soit en euros de 45,79€ à 72,54€

Les calculs étant approximatifs et pouvant varier selon les pathologies,, nous fixerons le budget moyen par enfant à **36065 cfa (55 €)**

Notre ASBL fournira les montures reçues par nos récoltes en Belgique.

- Enfant nécessitant un soin ophtalmique pour cause d'allergie.

1. Produit ophtalmique : Naabak collyre, cromoptic, levophta, naabia, désoméline, sterdex pommade, tobrex pommade.

Estimation du coût **2250 cfa (3,43 €) par enfant**

c) Budget

Calcul du coût du dépistage des problèmes de vue

Enfants nécessitant des lunettes

| Nombre d'enfants | Estimation 20% | Coût en cfa | Coût en euros |
|----------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Ecole 1 : 165 | 33 | 1190145 cfa | 1815€ |
| Ecole 2 : 474 | 95 | 3426175 cfa | 5225€ |
| Ecole 3 : 378 | 76 | 2740940 cfa | 4180€ |
| Ecole Franco Arabe: 167 | 34 | 1226210 cfa | 1870€ |
| Enfants parrainés: 21 | 4 | 144260 cfa | 220€ |
| Total | 242 enfants | 8727730 cfa | 13310 € |

Enfants ayant des allergies

| Nombre d'enfants | Estimation 20% | Coût en cfa | Coût en euros |
|-----------------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| Ecole 1 : 165 | 33 | 74250 cfa | 113,19 € |
| Ecole 2 : 474 | 95 | 213750 cfa | 325,85 € |
| Ecole 3 : 378 | 76 | 171000 cfa | 260,68 € |
| Ecole Franco Arabe : 165 | 34 | 76500 cfa | 116,62 € |
| Enfants parrainés : 21 | 4 | 9000 cfa | 13,72 € |
| Total | 242 enfants | 544500 cfa | 830,06 € |

Les calculs sont très approximatifs mais nous partons sur la base de ce qui a déjà été réalisé, à savoir qu'il y aurait environ 20% des enfants susceptibles d'être touchés par un problème de vue et 20% par des allergies.

Si l'on prend en compte le coût moyen établi et qu'on le multiplie par le nombre de cas estimé,

nous arrivons à un coût total de : 9 272 230 cfa soit 14 140,06 €

9) Pièces jointes

- a) les demandes d'autorisations auprès de l'IEF (l'Inspection de l'Education et de la Formation de Foundiougne) et du médecin chef du District sanitaire de Foundiougne qui ont été demandées pour la première partie du dépistage.
- b) Les conventions du partenariat qui ont été définie avec notre ASBL « ENSEMBLE-GNO FAR ».
- c) La brochure d'information du dépistage concernant l'école 1 de Foundiougne.
- d) Les demandes d'autorisations ainsi que les conventions de partenariat qui seront reconduites chaque année.



Ministère de l'Éducation nationale

ACADEMIE DE FATICK

INSPECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DE FOUNDIOUGNE



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

N° 3.0.1..... /IEF-FO/SG/CO.
Foundiougne, le 24 février 2020

A

Monsieur le Médecin Chef du District sanitaire de Foundiougne

Objet : Dépistage des problèmes de vue

Monsieur,

L'Association ABSL "Ensemble gno far" compte mener une campagne de dépistage des problèmes de vue à l'école Tafsir Aliou Mor Boye (Ex école 1 de Foundiougne) à partir du 07 mars 2020. A l'issue de cette activité, elle s'engage aussi à faciliter l'acquisition de lunettes aux élèves qui seront dans le besoin.

Par cette présente, je tiens à témoigner toute ma gratitude à ladite association pour ces actions d'une grande importance, qui à terme, pourraient contribuer à l'amélioration des résultats scolaires en permettant aux élèves vivant avec des problèmes de vue d'apprendre dans d'excellentes conditions.

Toutefois la réalisation d'un tel projet, au-delà de mon adhésion, nécessite l'approbation et l'accompagnement des autorités sanitaires.

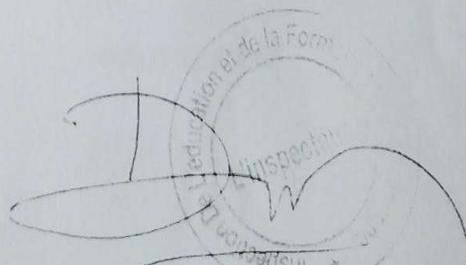
Dès lors, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir votre autorisation afin que je puisse prendre toutes les dispositions utiles sur le plan administratif pour faire de cette activité une réussite.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

L'Inspecteur de l'Éducation et de la Formation

Ampliations :

- Préfet de Foundiougne
- Archives/Chrono.



 *Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

Foundiougne le 25/02/2020

REGION MEDICALE DE FATICK
DISTRICT SANITAIRE DE FOUNDIUGNE
Le Médecin Chef

A Monsieur l'Inspecteur de l'Education
Et de la Formation de Foundiougne

Objet : Autorisation de campagne de dépistage des problèmes de vue à l'école

Référence : votre demande d'autorisation N° 301/IEF-FO/SG/CO du 24 février 2020

Monsieur,

Comme suite à votre demande citer en référence ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le district sanitaire de Foundiougne vous accorde cette autorisation pour mener une campagne de dépistage des problèmes de vue à l'école Tafsir Aliou Mor Boye de Foundiougne à partir du 07 mars 2020.

Le district mettra à votre disposition le technicien Supérieur en ophtalmologie pour le bon déroulement de cette activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Médecin chef du District

Dr Ndiaye Faly DIOP

Ampliations :

- Préfet /FO
- Archives



Convention du Partenariat

Dans le cadre du projet < Dépistage des problèmes de vue chez les enfants de l'école 1 de Foundiougne >

Entre les soussignés :

ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR", association sans but lucratif, reconnue par le Tribunal d'Entreprise de Mons (Belgique) sous le numéro 0679 984 153 en date du 23 août 2017, sise rue Bois des Râves 112 à 7110 Houdeng Goegnies en Belgique, représentée par Mme Annie Tilmant, présidente et secrétaire; M. Jean Luc Nef, vice-président et trésorier; Mme Françoise Defgnée, secrétaire adjointe; Mme Nathalie François, trésorière adjointe; M. Miguel Alves, chargé de communication et Mme Marie Chantal Fena, responsable projet dans le Sine Saloum.

Ci-après dénommée << **ASBL ENSEMBLE GNO FAR** >>, **d'une part**

ET

Le district sanitaire de Foundiougne, représenté par le Dr Ndiaye Faly Diop, médecin en chef de district, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommé << **District sanitaire du Foundiougne**>>

Le centre optique de l'hôpital de Foundiougne, représenté par Mme Emilliane Gueye, technicienne supérieure en ophtalmologie, et par Mr Momar Lindor Diop, opticien, dûment habilités à l'effet des présentes

Ci-après dénommée <<**Unité de soins en ophtalmologie de Foundiougne**>>, **d'autre part**

Considérant

Que le district sanitaire de Foundiougne souhaite renforcer ses capacités d'intervention dans l'ensemble de sa zone.

1. Que notre ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" mène ses actions au Sénégal et intervient notamment dans la région du Sine Saloum et développe un projet global de soutien aux enfants en ciblant leurs différents niveaux de vulnérabilité.
2. Que notre association, le district sanitaire de Foundiougne, le centre optique de Foundiougne et l'unité de soins ophtalmologiques :

- ont décidé d'intervenir dans le cadre du projet <<Dépistage des problèmes de vue chez l'enfant>>
- après étude de celui-ci, ont accepté le cadre d'un partenariat afin d'assurer la réussite de ce projet
- se sont rapprochés afin de définir dans le cadre du présent contrat les modalités de leur partenariat

3. Que ce projet s'inscrit dans le respect des clauses de la convention cadre.

II A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

L'objet de la présente convention est l'organisation entre les parties d'un partenariat humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge ophtalmique des enfants de l'école 1 du district de Foundiougne. A cet effet, la présente convention a pour objet de définir et d'organiser les engagements réciproques des parties dans le choix, la réalisation des actions et des projets communs mis en place dans le cadre dudit partenariat, ainsi que dans la conduite et la gestion des relations entre les parties. Cette convention cadre pourra être complétée par des avenants si nécessaire et selon les situations locales.

ARTICLE 2 : TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE

District sanitaire de Foundiougne

ARTICLE 3 : ACTIONS ET PROJETS COMMUNS CADRÉS PAR CETTE CONVENTION

L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" et le représentant du district sanitaire se donnent pour objectif de mettre en œuvre le dépistage des problèmes de vue chez les enfants à l'école 1 de Foundiougne ainsi que chez les 21 enfants parrainés dans le district. Ce dépistage se fera gratuitement. Pour ce faire, les parties s'engagent à coordonner leurs activités avec pour objectif d'atteindre une qualité optimale dans leurs actions.

A cet effet, les parties se rencontreront autant de fois qu'il sera nécessaire, d'une part, pour définir les actions ou projets communs à mettre en place, dresser un état des actions en cours et enfin, faire un bilan sur les actions réalisées.

Dans le cadre de cette action :

- ASBL " Ensemble - gno far" s'engage à :
 - ❖ Apporter une aide financière selon son budget qui couvrira
 - La prise en charge des enfants les plus démunis qui auront besoin de lunettes de vue et de soins ophtalmiques
 - D'apporter des montures, étuis, verres fournis par des opticiens et particuliers en Belgique
 - La prise en charge de la mutuelle santé pour les enfants qui seront suivis
 - La motivation de la TSO et de l'opticien

- ❖ Le district de Foundiougne s'engage à :
 - Autoriser la TSO à consacrer une partie de son temps du travail au dépistage des problèmes de vue à l'école n°1 de Foundiougne et à l'hôpital pour les enfants parrainés
 - Autoriser celle-ci à emporter les outils de Centre Optique utilisables à cet effet

- ❖ Le médecin chef s'engage :

- à détacher la TSO Emilliane Gueye pour :
 - effectuer le dépistage à l'école concernée, voire plus si celle-ci le juge utile pour certains enfants et en concertation avec la responsable projet de l'ASBL qui en informera au préalable l'OA de l'ASBL.
 - examiner gratuitement les enfants présents à l'école 1 ainsi que les enfants parrainés
 - leur faire part, ainsi qu'à leurs parents, de toute observation qu'elle jugera utile à l'amélioration de leur prise en charge visuelle
 - faire oeuvre pédagogique envers les personnes présentes en rappelant les informations et les messages de prévention.
- confier à Momar Lindor Diop le montage des lunettes prescrites avec des verres blancs ou photochromiques. Momar Lindor Diop transmettra un devis pour chaque enfant en tenant compte des montures, étuis, verres qui ont été apportés par L'ASBL "Ensemble - gno far"

A l'issue de la première réalisation de ce projet, une évaluation sera réalisée et permettra si besoin de faire évoluer d'un commun accord les modalités.

ARTICLE 4 : Coordination des activités

Le district sanitaire de Foundiougne en tant que structure locale, ayant une bonne connaissance du terrain, du contexte et de ses particularités, du système administratif et économique, des interlocuteurs, des besoins et des problématiques propres à la région du Sine Saloum, partagera avec "ENSEMBLE-GNO FAR" son savoir en la matière, et conseillera dans ces domaines.

Le district sanitaire de Foundiougne et L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" s'informeront mutuellement de l'évolution de leurs stratégies et positionnements.

- ❖ Le lancement du dépistage des problèmes de vue à l'école 1 de Foundiougne a été décidé d'un commun accord le 7 mars 2020 à 9 h. Une présentation du projet sera faite aux autorités et les enfants de la classe de CM2 seront les premiers à être dépistés
- ❖ Le dépistage se poursuivra les deux semaines suivantes à raison de trois dépistages par semaine, le lundi-mercredi-vendredi après-midi pour ne pas perturber les cours.
- ❖ Le district sanitaire de Foundiougne et la responsable projet du Sine Saloum se concerteront sur les résultats obtenus en vue des actions à venir afin d'en informer l'ASBL "Ensemble - gno far".

ARTICLES 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE CHAQUE PARTIE

Chaque partie s'engage à mettre les moyens nécessaires pour favoriser la réussite de ce partenariat. En particulier, chacun veillera à ce que les obligations suivantes soient remplies:

- Communiquer avec l'autre partenaire toute information sur la situation humanitaire.

- Veiller au respect des procédures administratives et financières.

- Pour cela, il pourra être aidé par tout collaborateur de son choix appartenant à son organisation.

- Certifier toutes les dépenses.

- Engager et réaliser les projets ou actions communs conformément aux décisions prises par les partenaires.

- Etablir et présenter à l'autre partenaire des rapports d'activités et/ ou financiers réguliers et tenir à disposition de l'autre partie, tous les documents financiers et juridiques liés à la vie des projets communs.
- Informer immédiatement l'autre partie de tout événement grave susceptible d'entraîner une interruption temporaire ou définitive d'un projet.
- Se conformer à toutes les règles et obligations établies dans tout contrat de subvention, aide ou financement.
-

ARTICLE 6 : BUDGET

L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" et le district sanitaire de Foundiougne établiront ensemble le budget de ce projet en prenant en compte les données objectives recueillies sur le terrain.

Afin d'assurer une coordination des projets, le district sanitaire de Foundiougne et la responsable de l'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" s'engagent à communiquer les résultats de ces démarches auprès des organes administratifs.

ARTICLE 7 : SUIVI ET ÉVALUATION

Une réunion des parties permettra d'évaluer le degré de réalisation du projet, les résultats obtenus, et les évolutions du projet éventuellement décidées d'un commun accord entre les parties. Le compte rendu de cette réunion sera validé par les trois parties.

ARTICLE 8 : ETHIQUE ET PRINCIPE D'INTERVENTION

Chaque partie s'engage à respecter la philosophie d'intervention et l'éthique de l'autre partie.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Chaque partie est responsable de ses devoirs et obligations énoncés aux présentes et les annexes

Aucune partie ne sera tenue responsable de son manquement à des obligations résultant de la présente convention si ce manquement est dû à un cas de force majeure

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITÉ

Les affaires internes à une partie, dont l'autre pourrait avoir connaissance dans le cadre de leur partenariat, sont strictement confidentielles.

Chaque partie s'engage à prendre des mesures pour que tous les membres respectent cette confidentialité.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION

Toute communication réalisée par chacune des trois parties et ce par tout moyen, sur les activités communes de L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR", du district sanitaire de Foundiougne et du centre optique de Foundiougne devra être faite après avis des deux autres parties.

ARTICLE 12 : NATURE JURIDIQUE DES RELATIONS

Par ce partenariat, les parties ne créent pas une nouvelle entité juridique.

Les parties restent indépendantes l'une de l'autre; et aucune solidarité, notamment sur le plan financier, ne peut être présumée entre elles.

ARTICLE 13 : DUREE DE CONTRAT

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature et pour une durée d'un an.

Il est renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf résiliation par une partie qui sera tenue d'en avertir les intervenants ou fin du projet qui est prévu pour trois années jusqu'en 2022.

ARTICLE 14 : MODIFICATIONS

Le présent contrat et ses annexes peuvent être modifiés sous réserve de l'accord de toutes les parties.

Les modifications feront alors l'objet d'un avenant annexé à l'accord initial.

ARTICLE 15 : RESILIATION

Des situations particulières peuvent entraîner une suspension voire une résiliation de cette même convention :

- Non-respect des clauses des articles de la convention par l'une ou l'autre des parties signataires;
- Participation à toute activité qui entraînerait un détournement de l'objectif du partenariat ou des projets menés conjointement par les deux parties;

- Utilisation des fonds par l'une ou l'autre partie à des fins autres que celles définies dans l'un des contrats spécifiques;
- Dissolution pour tout motif de l'ASBL « ENSEMBLE-GNO FAR » en Belgique.

En cas de résiliation de la présente convention, pour une ou plusieurs des raisons sus-citées, une suspension de financement deviendrait automatique et irrévocable.

Pour tous les cas visés au présent article entraînant une résiliation, un préavis de 10 jours sera observé.

La résiliation devra être prononcée par courrier ou mail avec confirmation.

ARTICLE 16 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Les parties s'engagent en priorité à régler les désaccords ou différends par voie de recours amiable.

A défaut de règlement amiable, les désaccords ou différends dans l'interprétation ou dans l'exécution de la présente convention mettront fin au contrat.

ARTICLE 17 : ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent contrat :

--Annexe 1 : présentation du projet "Dépistage des problèmes de vue chez les enfants de l'école 1 de Foundiougne"

--Annexe 2 : Charte du district sanitaire de Foundiougne

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A : Foundiougne

Le : 20 février 2020

Pour L'ASBL "Ensemble gno far"

Pour le District sanitaire de Foundiougne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR", association sans but lucratif, reconnue au tribunal d'Entreprises de Mons (Belgique) sous le numéro 0679 984 153 en date du 23 août 2017, sise rue Bois des Râves 112 à 7110 Houdeng Goegnies en Belgique, représentée par Mme Annie Tilmant, présidente et secrétaire; M.Jean Luc Nef, vice-président et trésorier; Mme Françoise Defgnée, secrétaire adjointe; Mme Nathalie François, trésorière adjointe; M. Miguel Alves, chargé de la communication et Mme Marie Chantal Fena, responsable projet dans le Sine Saloum.

Ci-après dénommée <<ASBL ENSEMBLE GNO FAR>> et représentée par sa responsable projets dans le Sine Saloum, Mme FENA Marie-Chantal

d'une part,

et

L'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de Foundiougne représentée par Monsieur Dame Touré, en sa qualité de chef de la structure,

d'autre part,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat fécond entre **L'ASBL « ENSEMBLE-GNO FAR »** et **L'IEF de Foundiougne** dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Article 2 : Les actions conduites dans le cadre de cette convention

Dans le cadre de ce projet, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour l'amélioration de la qualité des apprentissages dans les établissements bénéficiaires tout en veillant au respect des programmes d'enseignement du ministère de l'Education nationale du Sénégal.

Pour cela, diverses actions peuvent être envisagées :

- ✓ ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR", le représentant de l'IEF Mr Dame Touré, le représentant du District sanitaire M. le Dr Ndiaye Faly Diop et le centre optique se donnent pour objectif de mettre en œuvre le dépistage des problèmes de vue chez les enfants à l'école 1 de Foundiougne.
- ✓ Dans le cadre de cette action, L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR" s'engage à :
 - Apporter une aide financière selon son budget disponible qui couvrira
 - ❖ La prise en charge des enfants les plus démunis qui auront besoin de lunettes et de soins ophtalmiques
 - ❖ D'apporter des montures, étuis, verres fournis par des opticiens et particuliers en Belgique
 - ❖ La prise en charge de la mutuelle santé pour les enfants qui seront suivis
 - ❖ Le dépistage des enfants sera fait à titre gratuit par le centre optique
- ✓ Coordination des activités:
 - ❖ Le vendredi 6 mars, préparation de la classe et de la cour afin de recevoir les différentes autorités, les élèves et leurs parents
 - ❖ Le lancement du dépistage des problèmes de vue à l'école 1 de Foundiougne a été décidé d'un commun accord le 7 mars 2020 à 9 h. Une présentation du projet sera faite aux autorités et les enfants de la classe de CM2 seront les premiers à être dépistés
 - ❖ Le dépistage se poursuivra les deux semaines suivantes à raison de trois dépistages par semaine, le lundi-mercredi-vendredi après-midi pour ne pas perturber les cours.
 - ❖ Les partenaires se concerteront sur les résultats obtenus en vue des actions à mener.

Il s'agit d'une liste non exhaustive de ce qu'il est envisageable de réaliser dans le cadre de cette coopération.

Les parties conviennent également d'étudier toute autre possibilité de partenariat et de projet qui pourrait découler de leurs rapports et qui viendrait renforcer les liens qui les unissent.

Article 3 : Les engagements des parties

L'Association "ENSEMBLE-GNO FAR " s'engage à:

- Mettre les moyens nécessaires pour favoriser la réussite de ce partenariat
- Veiller au respect des procédures administratives et financières
- Engager et réaliser les projets ou actions communs conformément aux décisions prises par chacun des partenaires
- Etablir et présenter à l'autre partenaire des rapports d'activités et ou financiers réguliers et tenir à disposition de l'autre partie, tous les documents liés à la vie de ce projet
- Une réunion des parties qui permettra d'analyser les résultats obtenus, les évolutions du projet

L'IEF de Foundiougne s'engage à :

- assister l'autre partie dans la réalisation de ses objectifs en lui facilitant notamment l'accès aux établissements ciblés et l'accompagnement sur le plan administratif et/ou technique.
- faciliter la collaboration entre le Président de l'Association et les CGE des écoles bénéficiaires pour une bonne pérennisation des actions et une meilleure gestion des ressources allouées.
- assurer le suivi des activités en veillant notamment sur la disponibilité des pièces justificatives (rapport d'activités, factures...).
-

Article 4 : Durée de la Convention

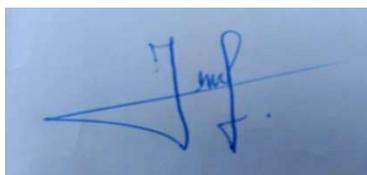
Le présent protocole prend effet à partir de sa date de signature et pour une durée d'un an. Il est renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois. Les partenaires conviennent que cet accord peut être résilié par notification écrite par les personnes dûment autorisées, en donnant un mois de préavis.

Fait à Foundiougne, le 20 février 2020

POUR LES DEUX PARTIES

L'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR"

L'IEF de Foundiougne



ASBL “Ensemble gno far”

Projet santé 2020

Siège social: Houdeng -Goegnies Belgique

N° d’Entreprise : 0679984153

Coordonnées bancaires : IBAN: BE 74001823765607

BIC : GEBABEBB

Dépistages des problèmes de vue à l’IEF à l’école 1 de Foundiougne

1 octobre 2019

Vue d'ensemble

ASBL “ENSEMBLE-GNO FAR” est une association créée par trois personnes: Annie Tilmant, Jean Luc Nef et Marie Chantal Fena. Visitez sans compter notre site Facebook “ensemble-gno far” pour y voir nos réalisations.

Nous avons trois plans d’actions :

1. **L’aide à la scolarisation des enfants par le biais du parrainage** : à Niague Peulh (participation à la construction du Jardin des Lutins et de l’école Yaye Mariama Ba), à Foundiougne, Thiaré et Mbour, également achat de fournitures scolaires,....
2. **La prévention au niveau santé** : dans le département de Foundiougne où nous avons construit des blocs sanitaires, distribué des moustiquaires, sensibilisé les parrains à la

couverture sociale de leur filleul....et Niague Peulh où les enfants reçoivent deux repas quotidiens compris dans le parrainage, distributions de riz, matelas, cadeaux des parrains.

3. La lutte contre la malnutrition.

4 **Notre projet santé 2020** : Dépistages des problèmes de vue à L'IEF à l'école 1 de Foundiougne en collaboration avec nos partenaires : Abdoulaye Lindor Diop "comptable matière à L'IEF", Momar Lindor Diop "opticien" et Emiliane Gueye "ophtalmologue".

Objectifs

1. Buts:

- Faire un recensement des enfants ayant des problèmes de vue à l'école 1 de Foundiougne.
- Déterminer les différentes pathologies.
- Intervenir par le biais d'une aide pour les enfants de familles démunies qui seront ciblées après l'examen des différents cas.
- Permettre le dépistage des enfants parrainés par le biais de notre association à Foundiougne.

Caractéristiques

Organismes :

- Travailler en étroite collaboration avec L'inspection de l'éducation et de la formation de Foundiougne et L'hôpital de Foundiougne afin d'obtenir leur accord et leur collaboration pour le bon déroulement du projet.

Ensemble gno far :

- Notre association prendra en charge un certain nombre d'enfants de familles défavorisées selon le budget alloué. Nous ferons également appel aux parrains et marraines pour les enfants qui sont déjà parrainés.
- Pour les enfants qui ne pourront pas être pris en charge par notre association, nous lancerons un appel aux dons et contacterons tous les organes susceptibles de nous aider afin que l'ensemble de ce projet se déroule dans les délais les plus courts.

Nos partenaires :

- 1) Abdoulaye Lindor Diop demandera les autorisations auprès de l'IEF, la directrice de l'école 1 et l'APE (association des parents d'élèves) et supervisera les opérations sur place avec la représentante de notre ASBL.
- 2) Momar Lindor Diop et Emiliane Gueye demanderont les autorisations auprès de la direction de l'hôpital et superviseront le dépistage de la vue chez les enfants
- 3) Le dépistage à l'école 1 de Foundiougne se fera gratuitement et l'investissement de nos partenaires y sera de nature bénévole.
- 4) El Hadji Alioune Ngom sera en charge des demandes d'assurance santé auprès de l'IDAM.

Grandes étapes

1. Demande des autorisations auprès des différents organismes.
2. Définir une date de lancement.
3. Présentation du projet du dépistage de la vue aux autorités.
4. Lancement de celui-ci qui se fera en plusieurs étapes vu le nombre d'enfants inscrits à l'école 1 de Foundiougne.
5. Etudes des résultats obtenus.
6. Actions à déterminer selon ses résultats.
7. Evaluation du budget par enfant.
8. Mise en place du suivi de ceux-ci.
9. Appel aux dons auprès d'organisme soutenant des projets dans les pays en voie de développement pour compléter le budget disponible de l'ASBL "ENSEMBLE-GNO FAR".
10. Demande de parrainage santé à caractère unique.



Nos partenaires au Sénégal.

Ophtalmologue, opticien, comptable matière à l'IEF; une équipe engagée, volontaire, prête à relever tous les défis.



Fatou Diouf : directrice de l'école élémentaire numéro 1 : Tafsir Aliou Mbor Boye

**Pour un enfant, la vie devrait être une
histoire qu'il aime lire**

